



Une perspective de genre dans le Programme de Développement Local des 145 territoires de la République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DU GENRE,
FAMILLE ET
ENFANT

RCPI

Le Réseau pour la
Consolidation
de la Paix Inclusive



FBA





Photo : Photo de groupe de la réunion de validation à Bukavu, Sud-Kivu, le 1er mars 2022.

Une perspective de genre dans le Programme de Développement Local (PDL) des 145 territoires de la République Démocratique du Congo, RDC

Ce rapport est le résultat d'une collaboration entre le Ministère du Genre, Famille et Enfant, le Réseau pour la Consolidation de la Paix Inclusive (RCPI) et l'Académie Folke Bernadotte (FBA).

Les recommandations contenues dans ce rapport sont basées sur des consultations menées par le Réseau pour la Consolidation de la Paix Inclusive (RCPI) et d'autres acteurs pertinents à Goma, Bukavu et Kinshasa dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que la Banque Mondiale avec la facilitation et le soutien de FBA.

Sommaire

Introduction	5
Composante 1	
Amélioration de l'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base pour la population en milieu rural.	7
Composante 2	
Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeurs locales.....	10
Composante 3	
Renforcer les capacités de gestion du développement local, dans le but de développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local.....	14
Composante 4	
Développer un système d'information de suivi géoréférencé.....	17
Conclusion	19



Introduction

En raison de la persistance de la pauvreté et de la répartition inégale de la croissance économique entre les territoires, le Président de la République démocratique du Congo, a décidé de mettre en œuvre le Programme de Développement Local des 145 territoires dit PDL-145T qui est l'un des outils d'opérationnalisation du Plan National Stratégique de Développement PNSD 2019-2023.

Le programme insiste sur le fait que la perspective de genre doit être intégrée dans son ensemble. Cela signifie que les besoins, les priorités et les opportunités des différents groupes de femmes et d'hommes, y compris les jeunes femmes et hommes, doivent être au cœur de la mise en œuvre du programme pour s'assurer que le programme atteint et répond aux réalités des femmes et des hommes vivant dans les zones rurales. Souvent, les besoins et les priorités des femmes, notamment des jeunes femmes, ne sont pas pris en compte, malgré le rôle important que jouent les différents groupes de femmes dans la promotion du développement dans les zones rurales. L'intégration d'une perspective de genre est donc fondamentale si l'on veut que le programme, à titre d'exemple, génère un développement durable et équitable. Sur la base d'une demande du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, ce rapport a été développé pour mettre en évidence l'impératif d'une traçabilité évidente du genre dans toutes les étapes de la mise en œuvre en cours du PDL-145T sur la base d'une analyse sexo-spécifique des besoins des femmes et des filles, des intersections requises pour renforcer l'équité entre les sexes et renforcer en conséquence une dynamique positive du partenariat entre les hommes et les femmes.

Sur ce, le ministère du Genre, Famille et de l'Enfant a sollicité l'expertise dans le domaine de l'intégration de la perspective genre de l'agence gouvernementale suédoise, l'Académie Folke Bernadotte (FBA) dans le programme triennal de développement des 145 territoires de la RDC, qui vise à favoriser l'émergence des économies des territoires et à améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales par des investissements publics massifs. La FBA est une agence gouvernementale suédoise œuvrant dans les pays touchés par des conflits et notamment en RDC depuis 2015. La FBA intervient

dans le domaine de la paix, la sécurité et le développement dans le cadre d'une stratégie de développement bilatérale (Stratégie RDC). L'Académie Folke Bernadotte exerce dans le cadre de l'aide publique suédoise au développement dont elle a reçu le mandat du gouvernement suédois. La FBA en RDC, est spécifiquement active dans les domaines Femmes, Paix et Sécurité et nouvellement Jeunes, Paix et Sécurité. La FBA a notamment facilité une contribution à l'intégration du genre grâce aux consultations menées en février 2022 par les mentors du Réseau pour la Consolidation de la Paix Inclusive (RCPI) en février 2022. Un réseau établi par l'agence suédoise en 2017 et qui en son sein rassemble les acteurs venant de différents entités, étatiques et de la société civile ayant bénéficié d'une formation dénommée, Programme pour la Consolidation de la Paix Inclusive (PCPI).

L'objectif est d'appuyer l'identification des perspectives de genre pour la réussite du PDL dans les 145 territoires à travers ses quatre composantes, une réussite qui dépend notamment de l'impératif de cibler, d'impliquer et de répondre aux besoins des différents groupes de femmes et d'hommes, y compris les jeunes femmes et hommes. Étant donné l'approche holistique du gouvernement à l'égard des diverses initiatives de paix et de développement, ces recommandations peuvent également être valables dans plusieurs contextes ou programmes nationaux.

Les recommandations pratiques suivantes ont été élaborées à la suite de consultations avec les membres du Réseau de Consolidation de la Paix Inclusive (RCPI) et d'autres acteurs concernés, y compris des acteurs étatiques et des organisations de défense des droits des femmes, lors des ateliers de validation organisés à Goma et Bukavu.

À la suite des consultations et des ateliers organisés à Goma et à Bukavu pour valider les données collectées, les recommandations spécifiques au genre suivantes ont été formulées. Le rapport présentera d'abord des recommandations générales basées sur les résultats des consultations. Ensuite, chaque composante fera l'objet d'une analyse de genre suivie de recommandations spécifiques au genre basées sur cette analyse.

Pour les 4 composantes, de manière globale, le rapport recommande que le gouvernement:

- Mette en place un mécanisme de sensibilisation des femmes pour assurer leur accès aux informations sur la mise en œuvre du Programme en veillant ainsi au recrutement équitable des hommes et des femmes à tous les niveaux, y compris les jeunes femmes, pour la mise en œuvre et la gestion des infrastructures et services sociaux économiques;
- Veille à l'exposition des jeunes filles notamment aux violences sexuelles en raison de la présence des capitaux massifs dans les zones d'intervention du programme avec comme effet de modifier la texture des rapports sociaux;
- Développe ou renforce selon les cas, dans les chefferies, groupements et villages des territoires, des polices spécialisées en matière de l'égalité des droits entre les femmes, les hommes, les jeunes femmes et jeunes hommes, luttent contre les violences basées sur le genre et protection des femmes et des enfants;
- Développe un mécanisme d'alerte des violences subies par les femmes et des mesures de protection juridique et de réinsertion sociale;
- Construit ou renforce les infrastructures (écoles, centres de formation, bâtiments administratifs, installations médicales, y compris les centres à guichet unique, marchés, etc.) en tenant compte de la dimension de genre (par exemple, avec des toilettes pour hommes et pour femmes ; avec des structures de garde d'enfants accessibles aux mères et aux pères, etc.) et qui en facilitant l'accès et la mobilité des femmes et des hommes, y compris des jeunes femmes et des jeunes hommes, vivant avec un handicap;
- Construit et rende accessible gratuitement des centres de rattrapage scolaire et d'alphabétisation pour les femmes, les hommes, les jeunes femmes et jeunes hommes analphabètes ou qui n'ont pas achevé le cursus scolaire;
- Construit des prisons ou maisons carcérales et centres de rééducation pour les jeunes femmes et jeunes hommes en conflits avec la loi, qui soient sensibles au genre et adaptées aux standards internationaux;
- Applique, respecte et fasse appliquer et respecter rigoureusement, dans tout le processus de mise en œuvre du PDL dans les 145 territoires et à tous les niveaux, les différents textes de lois qui garantissent l'égalité des droits et des chances entre les sexes et les droits des femmes et des jeunes femmes;
- Collabore avec les services techniques du ministère du genre dans les territoires dans la composition du cadre permanent d'exécution et de suivi du programme;
- Garantisse à ce que le processus soit/reste inclusif en matière de genre tout en tenant compte de l'inclusion de toutes les classes sociales, des groupes marginalisés, de l'âge, des minorités, des tribus à tous les niveaux;
- Construit des entrepôts pour les invendus et des chambres froides pour les produits alimentaires afin de soutenir les femmes et les hommes, jeunes femmes et jeunes hommes, qui sont obligés de transporter les invendus tard dans la journée à la recherche de preneurs de dernière minute;
- Mette en place un éclairage public dans les marchés après avoir consulté les besoins de sécurité des femmes et des hommes, un des facteurs de sécurité pour les femmes et les hommes qui vendent souvent tard dans les marchés et aux alentours.

Les prochaines sections du rapport présenteront une analyse genre pour chaque composante ainsi que des recommandations et actions spécifiques au genre.



Composante 1:

Amélioration de l'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base pour la population en milieu rural.

Cette composante vise à mettre en place des infrastructures socio-économiques de base (routes de desserte agricole, microcentrales photovoltaïques, lampadaires solaires, forages et mini-réseaux, écoles, centres de santé, marchés, bâtiments administratifs des secteurs et territoires et logements pour les cadres dirigeants du territoire) dans le but de désenclaver les territoires et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des populations

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes représentent plus de la moitié de la main d'œuvre agricole en RDC¹, et près de 69,7% des femmes congolaises travaillent dans la production agricole, mais elles éprouvent beaucoup de difficultés et défis pour maximiser la vente de leurs récoltes, leur écoulement vers les marchés mieux rémunérateurs voire leur transformation

faute de routes praticables de desserte agricoles et des usines de transformation.

Les femmes et les hommes vivant dans les zones rurales semblent utiliser et avoir accès à des marchés différents. Les femmes utilisent souvent les marchés pour vendre et échanger des produits agricoles et pour acheter des produits manufacturés qui ne sont pas disponibles dans la région. Les jeunes femmes semblent moins utiliser le marché car elles sont souvent responsables de la récolte et de l'emballage des produits agricoles, et les femmes plus âgées ont une grande difficulté de fréquenter les marchés. Les hommes, en revanche, utilisent les marchés pour vendre des produits électroniques, manufacturés et d'élevage (vaches, chèvres, moutons, etc.) Les jeunes hommes semblent moins utiliser le marché par manque souvent de produits à vendre et d'argent pour acheter des marchandises.

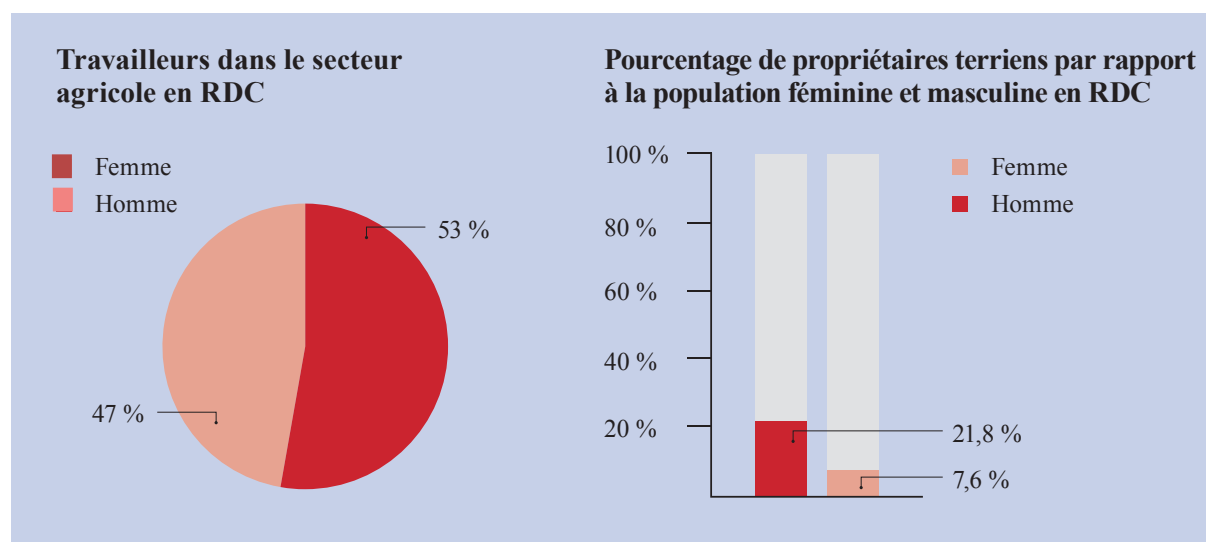
L'accès aux centres de santé pour les femmes et les hommes qui vivent dans les zones rurales est aussi faible et difficile, sauf en cas d'urgence médicale, car ils n'ont pas assez de revenus. Ici, l'accès aux centres de santé peut être encore plus difficile pour les femmes, y compris les jeunes femmes. Il existe aussi de grandes disparités entre les sexes en matière d'accès à l'éducation: Seulement 16,8 % des femmes âgées de plus de vingt-cinq ans ont terminé l'école secondaire, un pourcentage inférieur de moitié à celui des hommes.²

L'insécurité grandissante dans les milieux ruraux affecte aussi différemment les femmes et les hommes, les jeunes hommes et les jeunes femmes limitent leur accès aux infrastructures et aux services socio-économiques de base qui sont du reste souvent éloignés ou alors délabrés. Les services de sécurité dont les postes de police sont quasi inexistant dans beaucoup de zones reculées limitant ainsi les survivant.es des violations et affres de cette insécurité de bénéficier de la justice.

Les femmes ont tendance à être confrontées à des menaces de sécurité élevées lorsqu'elles se rendent à

pied sur le terrain où qu'elles travaillent et lorsqu'elles se rendent au marché et en reviennent, comme les risques de harcèlement, de harcèlement sexuel et de vol. De même, dans les zones touchées par les conflits où il y a des mouvements de groupes armés ou d'acteurs armés, les femmes et les jeunes femmes sont confrontées à de nombreuses insécurités liées à leur bien-être physique et psychologique, notamment des recrutements forcés, des harcèlements, des violences sexuelles et des abus.

Les hommes sont confrontés à diverses insécurités telles que les menaces dans la zone du marché, et le risque d'être volé. Les hommes sont également confrontés à des insécurités avec le risque de recrutement forcé dans des groupes et structures armés, l'insécurité liée aux conflits fonciers, le vol de bétail, le recrutement forcé dans des groupes armés, le harcèlement aux barrières et aux taxes, le pillage et le risque plus élevé d'être tué, entre autres.



¹ P 31, Women's economic empowerment in the Democratic Republic of Congo: Obstacles and opportunities, World Bank Group

² P. 12, Women's economic empowerment in the Democratic Republic of Congo: Obstacles and opportunities, World Bank Group

Recommandations pour le gouvernement:

Pour la composante 1

1. Rendre effective la gratuité à 100% de l'école primaire à tous les niveaux dans les territoires et éliminer les causes de la déperdition scolaire ; favoriser l'égalité de scolarisation des filles y compris dans le secondaire, travaillant avec les acteurs concernés pour prévenir les mariages précoces. Quel le gouvernement permette également aux filles mariées et enceintes d'accéder à l'éducation, qu'il assure la scolarisation des filles et garçons liés aux groupes armés, et des filles et garçons vivant dans les zones affectées par les conflits armés à l'école.
2. Organiser et développer, au sein des structures médicales de l'État (existantes et à construire), des mutuelles de santé pour les femmes et les hommes et garantisse la gratuité des soins (notamment l'accouchement) pour les groupes de femmes et d'hommes vulnérables/indigents.
3. Développer, dans tous les territoires, des services d'état civil et des tribunaux accessibles à moindre coût et qu'il vulgarise, auprès des femmes et des hommes vivant dans les communautés rurales, leur existence, leurs rôles et les procédures pour bénéficier de leurs services.
4. Soumettre l'accès à la fonction publique à la concurrence par des offres d'emploi ouvertes et transparentes qui garantissent les mêmes chances et opportunités aux femmes, aux hommes, aux jeunes femmes et aux jeunes hommes dans les territoires et qu'il (gouvernement) promeuve l'égalité de genre
5. Mettre en place des mesures, politiques et mécanismes qui maintiennent les femmes dans l'emploi, garantissent leur promotion et leur traitement sans discrimination et luttent contre l'exploitation, les abus sexuels, le harcèlement, etc.
6. Assurer, dans les secteurs, notamment minier, agricole, foncier, forestier, de la pêche et celui des ressources naturelles, l'implication équitable et l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans le processus d'obtention des titres de propriété et celui d'exploitation, de production, de commercialisation et de gestion ainsi que dans les instances de prise de décisions.
7. Renforcer la lutte contre l'impunité des violations des textes de lois en matière d'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes et des violences, y compris structurelles faites aux femmes.
8. Établir ou renforcer la police de proximité dans les milieux ruraux et favoriser la participation équitable des femmes et des hommes, y compris des jeunes femmes et des jeunes hommes, dans les réunions de sécurité (notamment lors des évaluations des besoins de sécurité, de l'évaluation de la qualité de service de sécurité, de la planification pour l'amélioration de ce service, etc.)
9. Revitaliser les infrastructures préexistantes dans les zones rurales qui ont été détruites par les conflits récurrents et les irresponsabilités de toutes sortes, notamment en explorant la possibilité de rétablir des opportunités d'emploi pour les femmes et les hommes, y compris les jeunes femmes et les jeunes hommes, dans le secteur privé.

Activités clés

- Justifier les axes nouveaux et la nécessité du surplus monétaire
- Conscientisation des parents pour avoir zéro enfant hors système scolaire.
- Mobilisation des populations rurales sur les mutuelles de santé ; création des mutuelles et leur application dans les structures médicales publiques.
- Organisation des évaluations des besoins dans la fonction publique dans les territoires et organisation du processus de recrutement et de réforme du secteur.
- Atelier avec les décideurs et autres leaders pour diagnostiquer les causes qui ont conduit ces entreprises à la faillite et proposer des pistes de solutions.
- Renforcement des capacités des leaders communautaires et des instances policières et juridique sur la répression des délinquants en matière de mauvaise gestion du patrimoine public.



Composante 2:

Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeurs locales.

Cette composante sera d'avantage axée sur l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires afin de mettre en place les conditions nécessaires à la relance des économies rurales et locales pour les revitaliser et les mettre sur la voie de l'émergence. L'objectif final est d'améliorer la productivité, d'augmenter le revenu des ménages ruraux et d'assurer la sécurité alimentaire.

Les femmes constituent une main-d'œuvre importante dans l'agriculture, représentant près de 60% des travailleurs agricoles, et le petit élevage. Cependant, elles sont rarement propriétaires de petites et moyennes entreprises et de coopératives et ont donc un accès et une influence limités à la transformation de la production agricole, de la pêche ou de l'élevage. Parfois, celles qui possèdent des propriétés, des terres, un compte

bancaire, ou qui ont accès à d'autres biens et qui les contrôlent, sont accusées de sorcellerie ou de femmes difficiles, car socialement, les attentes basées sur le genre pour les femmes ne riment pas souvent avec le pouvoir économique élevé des femmes ; ni avec leur contrôle ou propriété des biens de valeur. Cependant, les hommes possèdent plus souvent des terres et du petit et gros bétail et dirigent des petites et moyennes entreprises. Ils participent moins que les femmes aux activités de terrain mais exercent, en majorité, un travail salarié.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel sont plus nombreuses que les hommes, elles sont souvent moins bien payées, travaillent dans de mauvaises conditions et n'ont pas souvent accès aux postes de direction. Lorsqu'il s'agit de l'accès aux infrastructures et services socio-économiques, on constate que le contrôle des ressources par les femmes, leur jouissance des biens



et services générés sont limités comparativement aux hommes.

En analysant les normes et attitudes sociales existantes touchant les relations entre les femmes et les hommes, ces derniers sont considérés comme des chefs de famille censés gagner des revenus pour la famille, les contrôler et en décider. Les jeunes hommes vivant dans les zones rurales sont souvent perçus comme les héritiers des biens familiaux de valeur. Au sein du couple, elles sont aussi, à environ 83% (cette statistique provient d'un échantillon de couples sélectionnés) celles qui assument toutes les responsabilités ménagères ou domestiques, un travail non rémunéré et souvent invisible. Ce qui limite ainsi leur temps et possibilité de travailler dans le secteur public et gagner des revenus ; leur temps de s'engager dans des activités économiques et politiques et parfois, les obligent à fermer temporairement leur entreprise si des membres de la famille sont malades et ont besoin d'aide, une responsabilité que l'on n'attend pas souvent des hommes, laissant à ces derniers plus de temps à consacrer à un travail rémunéré et à des activités en dehors de leur foyer. Toutefois, dans de nombreux cas, on s'attend des femmes qu'elles fournissent et utilisent l'argent qu'elles gagnent pour les besoins quotidiens de leur famille, ce qui signifie qu'elles ont peu d'occasions d'économiser de l'argent pour faire des investissements.

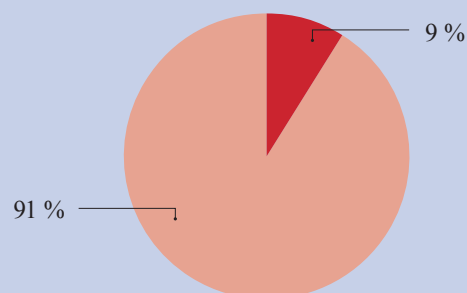
Bien que les normes et les attitudes changent lentement, devenant de plus en plus égalitaires entre les sexes, une pression généralisée s'exerce sur les femmes et les hommes pour qu'ils maintiennent ces rôles, malgré les conséquences négatives qu'ils ont sur les femmes et les hommes.

Au cours des dernières décennies, plusieurs lois et amendements aux lois discriminatoires existantes ont été adoptés, en partie pour accroître la capacité des femmes à s'émanciper économiquement et pour réduire les risques et les insécurités liés à la sécurité physique et économique des femmes. Elles portent notamment sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe dans les processus de recrutement, l'égalité d'accès à l'épargne et au crédit, l'introduction d'un âge de la retraite égal pour les femmes et les hommes, l'élimination des restrictions au travail de nuit des femmes, l'égalité dans la capacité à enregistrer des entreprises, à signer des contrats, à accéder au crédit, à ouvrir des comptes bancaires, à postuler et obtenir un emploi, etc. Toutefois, de nombreux obstacles, notamment dans les zones rurales, entravent encore l'émancipation économique des femmes. Une résistance généralisée aux droits et à l'autonomisation économique des femmes est évidente, souvent liée à des normes et attitudes sexistes inégales et à des pratiques coutumières discriminatoires à l'égard des femmes.

Les insécurités liées aux conflits affectent également la croissance et le succès des entreprises axées sur la chaîne de valeur agricole. Comme les femmes représentent la majorité des travailleurs agricoles, elles sont confrontées à des risques liés à la perte de capital et à la difficulté de se procurer des intrants, souvent en raison d'un risque accru de se faire voler leurs produits pendant le transport vers les marchés, etc.³

Propriétaires agricoles en RDC

■ Femme
■ Homme



³ P. 43, Women's economic empowerment in the Democratic Republic of Congo: Obstacles and opportunities, World Bank Group



Recommandations pour le gouvernement:

Pour la composante 2

1. Renforcer la mise en œuvre effective des lois, politiques, mécanismes et mesures existants qui favorisent l'accès sûr et équitable des femmes aux ressources, y compris la terre, ainsi que leur contrôle sur celles-ci, et qui donne aux femmes la maîtrise des dividendes de leur production.
2. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient un accès et un contrôle égaux aux actifs, activités, opportunités et crédits agropastoraux, et qu'ils bénéficient, sans discrimination fondée sur le sexe, d'exemptions temporaires aux industries et structures agricoles.
3. Assurer l'égalité d'accès et de contrôle des femmes, des hommes, des jeunes femmes et des jeunes hommes aux entreprises et usines de transformation alimentaire, aux installations de stockage et de conservation construites et à construire dans le cadre des territoires du PDL 145.
4. Accroître l'accès égal des femmes des hommes, des jeunes femmes et des jeunes hommes au crédit agropastoral sécurisé ; soutenir l'autonomisation économique des femmes pour augmenter leur productivité et leur esprit d'entreprise.
5. Supprimer les obstacles pour les certificats de naissance et les enregistrements de mariage afin que les femmes puissent revendiquer leurs droits d'héritage sur les terres et les propriétés.
6. Promouvoir l'égalité des responsabilités entre les femmes et les hommes en matière de ménage et de soins aux enfants, notamment en lançant des programmes conjoints pour discuter et promouvoir les masculinités et féminités positives.
7. Augmenter, de manière équitable, l'accès sûr et abordable des femmes et des hommes aux systèmes judiciaires et promouvoir une meilleure compréhension et application des droits légaux en relation avec la violence basée sur le genre, y compris la violence domestique.
8. Promouvoir l'égalité des responsabilités entre les femmes et les hommes en matière de ménage et de soins aux enfants, notamment en lançant des programmes conjoints pour discuter et promouvoir les masculinités et féminités positives.

Activités clés

- Identification des grands concessionnaires, y compris les propriétaires fonciers, et localisation des sites à exploiter.
- Identification des groupes d'agricultrices et d'éleveurs en s'assurant de la présence et de l'implication des femmes dans ces groupes.
- Renforcement des capacités des membres des différents groupements agricoles féminins sur les techniques agricoles modernes.
- Réduction du taux des taxes et autres charges publiques sur des produits bien définis pour les femmes et les hommes.
- Identification des possibilités d'offrir des services de garde d'enfants et de préscolarisation aux filles et aux garçons.
- Organisation des formations des facilitateurs communautaires sur les thèmes relatifs à l'éducation civique, notamment l'éradication des violences communautaires et celles basées sur le genre, la non-violence, les masculinités et les féminités positives les discriminations de tout genre, la participation aux mécanismes d'accès aux ressources et leur gestion équitable
- La formation des facilitateurs/trices communautaires et les leaders communautaires sur les Résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sur la résilience en matière de protection de l'enfance
- La dissémination de ces valeurs au sein de la communauté à travers la création des groupes de dialogue, les groupes de dialogue mixte et les dialogues communautaires animés par les facilitateurs communautaires
- La formation des leaders communautaires ainsi que les leaders et autorités judiciaires pour une répression responsable de toute forme d'entrave à ces valeurs humaines



Composante 3:

Renforcer les capacités de gestion du développement local, dans le but de développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local.

En définitive, cette composante vise à donner aux communautés locales les moyens de produire des services de qualité dans les zones rurales, sur la base de l'approche de décentralisation

Les normes sociales de genre impactent différemment l'accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux études et autres possibilités de formation ou de renforcement des capacités. Les hommes et les garçons ont plus d'opportunité de scolarisation et de formation et acquièrent ainsi plus et tôt l'expérience d'être des leaders bien avant les femmes. Ils ont aussi la possibilité de s'entraider et de s'encadrer mutuellement pour occuper davantage de postes de décision au détriment des femmes. Le faible niveau d'éducation et de renforcement des capacités des jeunes femmes et des femmes entrave souvent leur participation aux institutions de développement local, et freine leur autonomisation économique.

Certaines études ont montré que la promotion de la scolarisation des filles et femmes notamment en leur octroyant de bourses d'études et la formation à des compétences de subsistance spécifiques peut améliorer leurs résultats ainsi que leur emploi, leurs revenus salariaux et leurs investissements dans le secteur économique notamment les entreprises.⁴

Dans la gestion du développement local, mieux dans la gouvernance locale/décentralisée, la représentation, la responsabilisation et/ou les formes d'engagement des femmes sont insignifiantes puisque le rôle traditionnel qui est reconnu à la femme est limité par la société aux travaux ménagers et des champs, etc. Ce qui freine leur autonomisation et leur participation et influence égales dans les institutions de développement local. Si l'on examine différents groupes de femmes et d'hommes, y compris les jeunes femmes et les jeunes hommes, on constate que les femmes et les jeunes femmes ont moins

accès aux institutions et organisations de développement local, y compris aux postes de direction, et ont moins d'influence sur celles-ci par rapport aux hommes et aux jeunes hommes, qui, par contre, ont, en général, un accès plus facile et plus élevé à ces institutions et organisations de développement local et y exercent une plus grande influence, y compris aux postes de direction.

Moins d'accès aux postes de direction par les femmes signifie une faible expression des opinions et priorités, moins d'influence sur les décisions et les priorités de ces institutions avec risque plus élevé que la contribution des femmes au développement ne soit pas pleinement

l'inclusion sociale, mais c'est un parcours difficile, car il y a beaucoup de barrières culturelles et de clichés/stéréotypes/préjugés qui les indexent où les découragent.

Il y a également un manque de capacité parmi les institutions de développement local en ce qui concerne l'inclusion d'une perspective de genre dans leur travail pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des femmes et des hommes, des jeunes femmes et des jeunes hommes de différents milieux. Il est également nécessaire de travailler avec les institutions de développement local pour créer un environnement de travail qui ne discrimine pas les différents groupes de femmes



capitalisée et que leurs expériences, leurs opinions, leurs connaissances et leurs priorités ne soient pas prises en compte dans les efforts de développement local. La participation majoritaire des hommes aux postes de direction implique leur forte influence

Cependant, il a été constaté que les femmes sont de plus en plus présentes dans les organisations de la société civile, surtout celles créées par les femmes et elles y sont surtout des décideurs. Les jeunes femmes s'impliquent également de plus en plus, dans les organisations de jeunesse. Mais elles y sont plus souvent employées sans pouvoir de décision. Toutefois, certaines jeunes femmes développent de nouvelles énergies pour essayer de renverser leur faible position et booster l'alternance face au défi actuel de l'équité de genre et de

et d'hommes. Ce risque a été noté et est pris en compte dans la constitution, à l'article 14 où l'égalité des sexes est spécifiée, interdisant la discrimination à l'égard des femmes et s'engageant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à garantir l'égalité des sexes dans les institutions nationales, provinciales et locales.⁵

⁴ P. 48f, Women's economic empowerment in the Democratic Republic of Congo: Obstacles and opportunities, World Bank Group

⁵ P. 35, Women's economic empowerment in the Democratic Republic of Congo: Obstacles and opportunities, World Bank Group

Recommandations pour le gouvernement:

Pour la composante 3

1. Veiller à ce que les organes et services qui vont chapeauter le programme de développement local aient la capacité et les mécanismes nécessaires pour intégrer une perspective de genre dans les questions de développement et pour travailler activement à la réduction des inégalités entre les sexes dans le développement local.
2. Fournir un soutien au renforcement des capacités afin que les institutions de développement local puissent permettre une participation et une influence égales des femmes et des hommes en créant un environnement de travail exempt de discrimination.
3. Prendre en compte, dans la mise en œuvre du PDL 145 territoires, l'identification, l'analyse et les initiatives des normes et des attitudes, selon le territoire, qui pourraient affecter négativement les femmes ou les hommes lorsqu'il s'agit de gérer ou de créer une entreprise, de gérer une pêcherie, de posséder des terres ou des biens, et intégrer des mécanismes et des stratégies pour leur transformation positive.
4. Mettre en place une stratégie globale d'intégration du genre dans le PDL 145 territoires et son opérationnalisation inter-sectorielle et selon les besoins, recruter un/e expert/e en genre dans chaque territoire pour l'accompagnement technique de l'opérationnalisation et du suivi et d'évaluation.
5. Établir des feuilles de route de mise en œuvre de la politique de genre dans chacun des 145 territoires, adaptées au contexte local, qui définissent les besoins d'intégration du genre dans les institutions de développement et les mécanismes (formation, outils, etc.) qui peuvent être utilisés pour y parvenir.
6. Fournir une formation basée sur les compétences en matière de moyens de subsistance dans des espaces sûrs pour les agricultrices, les femmes entrepreneurs et les femmes salariées.
7. Offrir des bourses d'études aux filles et aux jeunes femmes afin d'inciter les familles à faire en sorte que les filles et les jeunes femmes aient accès à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur.



Composante 4:

Développer un système d'information de suivi géoréférencé.

Cette composante permettra de fournir des informations sur les progrès du programme. Ce volet vise principalement à mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation des progrès du programme. À terme, ce système servira d'instrument de suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes publics afin d'évaluer l'impact des résultats du développement à tous les niveaux dans la matérialisation de la vision globale du développement et de servir d'outil d'aide à la décision pour l'ajustement des politiques publiques.

Pour garantir le succès du PDL-145T, il est important que le suivi et l'évaluation du programme utilisent une perspective de genre. Si ce n'est pas le cas, le programme risque de renforcer les inégalités de genre existantes et de ne pas répondre aux besoins des différents groupes de femmes et d'hommes que le programme vise à atteindre. Pour permettre une perspective de genre dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PDL-145T, il est donc important de collecter et d'analyser des données ventilées par sexe et par âge.

Recommandations pour le gouvernement:

Pour la composante 4

1. Mettre en place ou adapter selon les cas, un système informatisé utilisant les nouvelles technologies, au sein des services gouvernementaux, pour collecter des données et suivre la mise en œuvre du programme
2. Evaluer les progrès du programme avec des données sexuées (y compris les données ventilées par sexe, âge, handicap, appartenance religieuse, origine ethnique etc.) pour mieux cerner les défis d'intégration du genre dans la mise en œuvre du programme et prendre des mesures qui s'imposent à temps réel.
3. Assurer, de manière participative, le suivi et l'évaluation de manière à impliquer les femmes, les hommes, les jeunes hommes et les jeunes filles qui sont affectés par le PDL-145T.
4. Mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre pour suivre les progrès du PDL-145T et permettre la production de rapports périodiques pour informer des progrès du programme en utilisant des données désagrégées par sexe et par âge.
5. Veiller à ce que les questions d'égalité des sexes soient mises en évidence dans le suivi et l'évaluation du PDL-145T.
6. Prévoir des indicateurs de changement du programme de développement qui mesurent, entre autres, l'évolution des normes et des attitudes négatives liées au genre.



Conclusion

Comme annoncé en introduction, la persistance de la pauvreté et la répartition inégale de la croissance économique entre les territoires sont des raisons qui ont poussé le Président de la République Démocratique du Congo à mettre en œuvre le Programme de Développement Local des 145 territoires dit PDL-145T, un des outils d'opérationnalisation du PNSD 2019-2023 qui vise notamment l'intégration de la perspective de genre dans l'ensemble du programme pour s'assurer que le programme atteint et répond aux réalités des femmes et des hommes vivant dans les zones rurales.

Dans le but de mettre en évidence l'impératif d'une traçabilité évidente du genre dans toutes les étapes de la mise en œuvre en cours du PDL-145T sur la base d'une analyse sexo-spécifique des besoins des femmes et des filles, des intersections requises pour renforcer l'équité entre les sexes et renforcer en conséquence une dynamique positive du partenariat entre les hommes et les femmes, le RCPI a développé ce rapport qui est le condensé des réponses des consultations de ses membres et de leurs analyses genre portant sur les quatre composantes du PDL 145 territoires.

Ce rapport a ainsi permis d'appuyer l'identification des perspectives de genre pour la réussite du PDL dans les 145 territoires à travers ses quatre composantes, une réussite qui dépend notamment de l'impératif de cibler, d'impliquer et de répondre aux besoins de différents groupes de femmes et d'hommes, y compris les jeunes femmes et hommes.

Il soutient aussi que la dimension transversale soit intégrée dans la mise en œuvre de toutes les activités du Programme afin de prendre en compte les dimensions genre et environnementales mais aussi les principes d'équité sociale (jeunes, personnes vivant avec un handicap) et les droits humains fondamentaux. Le dialogue est à recommander entre les ministères du Genre et du plan ainsi qu'une mise en place d'un mécanisme de coordination entre les ministères tutelles pour pouvoir suivre l'évolution et l'exécution du programme PDL-145T. Aussi mettre en place une plateforme de suivi par les experts en genre pour s'assurer que les recommandations liées à la perspective genre et les besoins des femmes et filles mais aussi des hommes et garçons sont prises en compte, respectés et mises en pratiques pour des résultats positifs et un développement durable et équitable.

Académie Folke Bernadotte
**L'agence gouvernementale suédoise pour
la paix, le développement et la sécurité**

